## **CIRCUIT DES ECUYERS LUNDI 8 MAI 2023**

## BULLETIN POUR UNE INSCRIPTION PAR COURRIER, PAYPAL OU SUR PLACE

		à Madame pour qu'elle découvre	le pilotage
PARTICIPANTS CIRC	UIT Noms:	Prénoms :	
1° Pilote	:	:	
2° Pilote		<u>:</u>	
		<u> </u>	
2° Accompagnateur (n'e	empruntant pas la piste):	:	
<b>VOITURE Marque:</b>	Modèle : Anné	e: Immatriculation (sauf « proto »):	
	Ioteur préparé : oui /non Puiss	=	
Expérience sur circuit 1°	° Pilote :	2° Pilote :	
ASSURANCE (si voiture	homologuée route) : compagn	ie N° Police :	
ADRESSE du pilote :			
E-mail (confirmation de l	engagement) : en majuscule s	vp @	
<b>Tél.:</b> Fixe		Portable	
> Tarife engage	ement recu AVANT	LE 6 MAI dernier délai	
	<del>-</del>		
Journée com	<b>plète</b> 9h-12h / 14h-18h	1voiture 1pilote <b>165 €</b> , 2ème Pilot	e <b>50 €</b>
> Inscription qu	roupée minimum de	3 voitures AVANT LE 6 MAI No	om du groupe
	<del>-</del>	_	
Journee com	<b>plete</b> 9h-12h / 14h-18h	1voiture 1pilote <b>155</b> €, 2ème Pilot	e <b>45 €</b>
Tarifs engagement en 1/2 journée AVANT LE 6 MAI			
1/ Januarás Ob	12h a. 14h 10h	1voiture 1pilote 120 €, 2ème Pilot	. 35 <i>e</i>
72 Journee 911	-12n ou 14n-18n	Tvolture Ipliote 120 €, Zeme Pilot	e JJ E
Tarifs engagement APRES LE 6 MAI ou SUR PLACE à partir de 8h			
lournée comm	làta 0h 12h / 14h 19h	1voiture 1pilote 175 €, 2ème Pilo	4° 22 €
Tarifs engagement en 1/2 journée APRES LE 6 MAI OU SUR PLACE			
<b>1∕₂ Journée</b> 9h	1-12h ou 14h-18h	1voiture 1pilote <b>125 €</b> , 2ème Pilo	ote 40 €
Assurance RC	du véhicule obligato	oire pour pouvoir prendre la pis	te
Soit envoyer la photocopie de votre assureur prouvant votre couverture RC sur circuit loisir			
	<b>▲</b>	posons 21 Euros par voiture pour 1jour	
	-	NTS non obligatoire, mais cons	•
		it à 38 Euros par personne 1 journée ou	
		séquences d'accidents corporels occasionnés au	•
	es pilotes en cause dans l'accide		x autres participants,
		couvre par un capital, le ou les pilotes victimes	d'un accident corpore
-	1 1 1	entuelles (conventions d'assurances à disposition s	ur demande), <b>non</b>
	lée, <u>impossible à contracter su</u>	<del></del>	
Passager (s) emp	oruntant la piste et ac	ccompagnateur (s) : GRATUIT (S)	
· · · · ·		os et INTEMPERIES (annulation) 25 E	
		de votre engagement (journée ou ½ journée	
		lleur de votre engagement ( hors assurance	
		SCRIPTION OU JOURNEE COMMENCE	E EST DUE
RECAPITULATIF DE VOTRE ENGAGEMENT			
Engagement pour l	a journée 9h-17h	1voiture 1pilote (+ 2 éme pilote)	: Euros
RC contractée par	courrier ou sur place	* 21 Euros par voiture	: Euros
Assurance individu	<del>-</del>		: Euros
Assurances casse		25 Euros la journée ou ½	
	péries et annulation	25 Euros la journée ou ½	
-		-	
ASSURANCES CASSES	s + intemperies et an	nulation 35 Euros la journée ou ½	
		TOTAL de l'engagement :	Furos

Paiement par chèque(s) à l'ordre de la société <u>CIRCUITS ALAIN'S PASSIONS</u> <u>RIB sur demande</u> <u>CIRCUITS ALAIN'S PASSIONS 22 AVE DU MARECHAL LEFEBVRE 77340 PONTAULT-COMBAULT <u>Signature obligatoire</u> : datée et précédée de la mention « lu et approuvé » par le pilote et le copilote</u>

## POUR LES ENGAGES (EES) TOURS LIBRES AU VOLANT DE LEUR VOITURE

## REGLEMENT A RENVOYER SIGNE PAR CHAQUE PILOTE ET COPILOTE

Chaque participant s'engage, par son inscription, à respecter le présent règlement et à le faire respecter par les personnes qui l'accompagnent

- > Il est strictement interdit à toute personne d'évoluer aux abords de la piste ou de la traverser
- L'âge limite pour accéder à la piste (accompagnateur) EST DE 16 ANS REVOLUS
- Chaque conducteur doit être titulaire du permis de conduire, et en mesure de le présenter, et ne pas faire l'objet d'une suspension de permis en cours, pendant la réunion en cas de non présentation le pilote ne pourra pas prendre la piste et ne pourra pas prétendre à un remboursement de la totalité des sommes engagées (engagement circuit, assurances)
- MANCHES LONGUES ET PANTALONS LONGS OBLIGATOIRES pour pouvoir prendre la piste
- > Chaque personne empruntant la piste, pilote, copilote, accompagnant, doit être inscrite comme participant de la réunion. Le pilote principale doit avoir contracté, par l'intermédiaire de l'organisateur, ou de son assureur, une assurance RC CIRCUIT pour le jour de la réunion, EN CAS DE NON ASSURANCE RC VALABLE, CELUI-CI DEVRA INDEMNISER LE(s) PLAIGNANT(s) SANS AUCUN AUTRE RECOURS
- Le conducteur et son passager doivent porter un casque et boucler leur ceinture de sécurité ou leurs harnais. Si le véhicule ne comporte pas ces éléments de sécurité (de préférence le signaler au moment de l'inscription pour éviter les mauvaises surprises), seul le directeur de piste décidera si le véhicule peut s'engager ou non sur la piste.
- Pendant l'évolution sur la piste, les vitres du véhicule doivent être fermées.
   Si le véhicule ne comporte pas de point de remorquage, pensez au point d'arrimage.
   Si l'assistance a besoin de remorquer votre voiture, en aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables du fait de dommages subits par le véhicule pendant le remorquage.
- Les passagers à l'arrière des véhicules sont strictement interdits.
- **Aucun participant ne doit:**

S'engager sur la piste sans autorisation du directeur de piste

Effectuer de marche arrière sur la piste. <u>En cas de sortie de piste immobilisant le véhicule</u>, attendre les directives des commissaires de piste, ne jamais rejoindre le padoque à pieds sans y avoir été invité par ceux-ci, <u>ATTENDRE L'ASSISTANCE DANS SON VEHICULE</u>.

Gêner le passage de participants plus rapides, changer brusquement de trajectoire, évoluer sur la piste en surestimant ses possibilités ou les possibilités de sa voiture et devenant du fait de son comportement, dangereux pour les autres participants. Les commissaires de pistes pourront juger nécessaire d'exclure un pilote de la session en cours ou de façon définitive en cas de récidive, sans aucune indemnité.

- > Tous les participants doivent impérativement suivre les consignes soit verbales, soit par drapeaux, du directeur de piste ou des commissaires, seuls habilités à prendre une décision.
- Un briefing obligatoire vous donnera les principales consignes à respecter
- En cas de dépassement de limites sonores autorisées, aucun remboursement ne sera effectué, à titre commercial, un avoir pourra être donné de la valeur de l'engagement, assurances déduites.
- ➤ <u>L'ALCOOL EST STRICTEMENT INTERDIT DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT</u>
  En cas d'incident grave un dépistage pourra être effectué, ainsi que la recherche de produits illicites.
- Le ou les participants et leurs ayants droits déclarent dégager les organisateurs et la société organisatrice de toutes responsabilités et de tous recours, pour tous dommages occasionnés aux installations du circuit, ou à d'autres concurrents ou à eux même (dommages matériels et corporels), qui ne seraient pas couverts par leur assurance personnelle, ou assurance contractée pour cette journée, proposée et non contractée (assurances RC et individuelle accident, assurant le corporel). De ce fait, ils s'engagent donc à la réparation des dommages ainsi causés et à assumer toutes les conséquences présentes et à venir du fait de(s) l'incident ou de l'accident (s) provoqué(s) ou subit(s)

Fait le à Nom Prénom Signature Date de naissance